

Enfants nés en 2015

Vous souhaitez inscrire votre enfant pour la rentrée scolaire 2018, les inscriptions auront lieu à partir du 1^{er} Février.

1. Présentez-vous en mairie avec :

- ✓ votre livret de famille
- ✓ un justificatif de domicile

Il vous sera remis un certificat d'inscription.

2. Présentez-vous à l'école avec :

- ✓ le certificat d'inscription délivré par la mairie
- ✓ le carnet de santé de l'enfant à jour des vaccinations obligatoires

Inscription à l'école auprès de la Directrice sur Rendez-Vous :

Lundi : de 8h30 à 16h30

Mardi / Jeudi / Vendredi : de 11h30 à 13h20 et après 16h30

Pour le transport scolaire vous pouvez d'ores et déjà vous renseigner sur le site :

www.transisere.fr